

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 11 juin 2020, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBault
M <sup>mes</sup> les conseillères	Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT (Arrivée à 12 h 04)

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBault.

**EST ABSENTE**

M <sup>me</sup> la conseillère	Cécile CAMIRÉ
--------------------------------	---------------

**SONT AUSSI PRÉSENTES**

M <sup>me</sup> la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

**CITOYEN: 0**

**JOURNALISTE: 0**

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance étant tenue, exceptionnellement et temporairement, sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBault ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

**2020-06-178**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu:

**D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 juin 2020, se tenant à compter de 12 h.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2020-06-179

**RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D’OFFRES – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D’INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D’adjuger** en faveur du soumissionnaire conforme, le plus bas, soit DEXTER QUÉBEC INC., le contrat de la mise à niveau des infrastructures de collecte, d’interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l’objet du projet numéro VPC-STP-TC-20200320-01, pour une somme totale de 10 337 727,34 \$, **taxes incluses**, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 5 juin 2020, aux devis et autres documents d’appel d’offres qui s’y rapportent, ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 juin 2020;

**DE** préciser que la Ville a adopté un règlement d’emprunt aux fins de financement de ce projet et que le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation le 22 mai 2020;

**D’autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.**

2020-06-180

**RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D’OFFRES – MANDAT SPÉCIFIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D’INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200515-01**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D’adjuger** au seul soumissionnaire ENGLOBE CORP. ayant obtenu la note finale nécessaire pour se qualifier au terme du processus d’évaluation et de pondération des offres, le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d’interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l’objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200515-01, au prix de 123 180 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 3 juin 2020, aux devis et autres documents d’appel d’offres qui s’y rapportent, au rapport et à la recommandation du comité de sélection datés du 10 juin 2020 et de la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 juin 2020;

**DE** préciser que la Ville a adopté un règlement d’emprunt aux fins de financement de ce projet et que le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation le 22 mai 2020 et qu’elle a octroyé le contrat pour la mise à niveau des infrastructures de collecte, d’interception et de traitement des eaux usées (Lot 2);

**D’autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-181**

**PROLONGATION D'AUTORISATION – INSTALLATION D'UNE CANTINE MOBILE – 48 AVENUE PARENT (CHEZ VÉROH)**

**CONSIDÉRANT** que CHEZ VÉROH INC. avait été autorisée à installer temporairement une cantine mobile et une terrasse au 48, avenue Parent, faisant l'objet de la décision du conseil numéro CP-0215-96;

**CONSIDÉRANT** la demande de CHEZ VÉROH INC. de prolonger l'autorisation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service de l'urbanisme en commission permanente du 1<sup>er</sup> juin 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**DE** prolonger l'autorisation donnée pour l'installation temporaire d'une roulotte au 48, avenue Parent utilisée aux fins d'opération d'une cantine par l'entreprise CHEZ VÉROH INC. en précisant que cette roulotte devra être enlevée au plus tard le 31 décembre 2020, sans possibilité de reconduire cette autorisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la séance se tient sans public, aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

**2020-06-182**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la séance extraordinaire du 11 juin 2020, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 07

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire  
Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière**

---

**Alain THIBAUT  
Maire**